

URBANISME

ZAC Parmentier

Compte-rendu annuel 2007 du concessionnaire : SADEV'94

EXPOSÉ DES MOTIFS

La ZAC Parmentier a fait l'objet d'une concession d'aménagement avec la SEMI approuvée au Conseil Municipal du 15 septembre 1988. Suite à la liquidation de cette dernière, la ZAC a été transférée à la SADEV'94 par décision du Conseil Municipal du 25 septembre 2003.

En application de l'article 5 II de la loi du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales, et de l'article 19 de la convention qui lie la ville d'Ivry-sur-Seine à la SADEV'94 pour l'aménagement de la ZAC Parmentier, cette dernière a pour obligation de soumettre à l'examen de la collectivité, le compte-rendu annuel de l'opération comportant un bilan d'opération et un plan prévisionnel de trésorerie actualisés.

Vous trouverez ci-après, une synthèse de l'état des dépenses et des recettes du bilan arrêté au 31 décembre 2007, ainsi que le plan prévisionnel de trésorerie.

1) Bilan arrêté au 31 décembre 2007

Le budget total de l'opération en recettes est de 9 346 479 € HT ; celui des dépenses de 9 163 705 € HT (voir le bilan synthétique).

Au 31 décembre 2007, 97,64 % des recettes et des dépenses ont été réalisées, suite à la cession des derniers droits à construire avec la vente de la parcelle du 45 rue Raspail, et à l'achèvement de la quasi-totalité de l'ensemble des travaux d'aménagement et d'équipements publics.

Sur l'année 2007, les dépenses de l'opération, à hauteur de 22 300 €, ont essentiellement concerné les derniers travaux de VRD sur les espaces extérieurs des îlots 4 et 5 et la mise en état des sols de la parcelle du 45 rue Raspail.

2) Bilan financier prévisionnel (voir le plan de trésorerie)

Le bilan fait apparaître pour les années 2008-2009 :

- Des dépenses d'un montant de 126 670 € TTC liées essentiellement aux travaux de reprise des trottoirs au droit du 45 rue Raspail et ce, à l'achèvement de la dernière construction de la ZAC (immeuble de logements avec des bureaux en rez-de-chaussée au 45 rue Raspail, propriété de la SCA Maison Rouge.
- Aucune recette n'est attendue puisque l'ensemble des droits à construire de l'opération a été cédé et que la Ville a déjà versé la totalité de sa participation au déficit d'opération (4,46 M €).

L'importance de cette participation est liée à la nature même de l'opération, qui a fait l'objet d'une Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) et à son programme (réalisation de près de 300 logements sociaux et réaménagement de la place Parmentier).

Le solde prévisionnel de l'opération devrait être de 390 493 € TTC, somme qui sera rendue à la Ville à la clôture de l'opération prévue en 2009.

Je vous propose donc d'approuver le compte-rendu annuel 2007 de la SADEV 94 concernant la ZAC Parmentier.

P.J. : compte-rendu annuel 2007 de la SADEV'94.

URBANISME
ZAC Parmentier

Compte-rendu annuel 2007 du concessionnaire : SADEV'94

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.311-1 à L.311-4 et R.311-10 à R.311-16 relatifs à la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC),

vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales,

vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et ses décrets d'application, notamment le décret n° 2001-261 du 27 mars 2001 relatif aux ZAC,

vu sa délibération du 19 janvier 1989 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Parmentier et notamment le plan d'aménagement de zone (PAZ), le programme des équipements publics (PEP) et les modalités prévisionnelles de financement,

vu la convention en date du 15 septembre 1988 par laquelle la ville d'Ivry confiait à la SEMI l'aménagement de la ZAC Parmentier et ses avenants n° 1 et n° 2 en date des 14 décembre 1989 et 16 juin 1994,

vu sa délibération du 25 septembre 2003 approuvant le protocole de transfert de la ZAC Parmentier, de la SEMI à la SADEV'94 et la convention publique d'aménagement avec la SADEV'94,

vu le compte-rendu annuel présenté par la SADEV'94, comportant l'état des dépenses et recettes arrêté au 31 décembre 2007, le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie actualisés, ci-annexé,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 4 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2007 présenté par la SADEV'94, relatif à la ZAC Parmentier, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie, et faisant apparaître les mouvements de transfert (dépenses et recettes) de l'opération.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 OCTOBRE 2008